

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230203CM004 -

L'an deux mille vingt trois, le trois février, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 27 janvier 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame PRIGENT a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35

Transmis en Préfecture le 09/02/2023

Publication le 09/02/2023

20230203CM004 - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Le code général des collectivités territoriales stipule que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Chaque commune ayant transféré la compétence en matière de gestion des déchets à cet EPCI doit présenter ce rapport au conseil municipal qui en prend acte.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est consultable sur le site d'Orléans Métropole.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 6 février 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Mary

MARTIN-CHABBERT